



IRE S

المعهد الملكي للدراسات الإستراتيجية
المعهد الملكي للدراسات الإستراتيجية
Institut Royal des Etudes Stratégiques
Royal Institute for Strategic Studies

PRESENTATION ET DISCUSSION DE L'OUVRAGE

**" ASPECTS JURIDIQUES DE LA CYBERCRIMINALITE
ET DE LA CYBERSECURITE AU MAROC "**

MOT D'INTRODUCTION

**M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES**

RABAT, 13 MARS 2025

Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)

Avenue Azzaitoune, Hay Riad, Rabat 10100

Téléphone : +212 (0) 537.71.83.83 – Fax : +212 (0) 537.56.40.79

Email: contact@ires.ma

Site Web: www.ires.ma

Mesdames et Messieurs,

Il me fait plaisir de vous accueillir, aujourd'hui, à cette table ronde, consacrée à la présentation et à la discussion de l'ouvrage " Aspects juridiques de la cybercriminalité et de la cybersécurité au Maroc ".

Je tiens, de prime abord, à remercier l'auteur, Monsieur Radouane MRABET, qui a bien voulu accepter l'invitation de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) pour présenter son ouvrage.

Monsieur Radouane Mrabet est Professeur émérite. Il a occupé d'importants postes de responsabilité, notamment, celui de Président, respectivement, de l'Université Mohammed V de Rabat (2010-2014) et de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès (2018-2022). Il a été, auparavant, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (2007-2010). Il est à l'origine de la création, en 2008, de la première filière d'ingénieurs dédiée à la sécurité des systèmes d'information au Maroc.

Je souhaite la bienvenue, également, à Messieurs Larbi MRABET, Ancien Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, de l'Université Mohammed Premier d'Oujda et Chercheur associé à l'IRES, Mustapha SEHIMI, Professeur de droit et Politologue et Omar BENDJELLOUN, Docteur en droit international, avocat aux barreaux de Rabat et Marseille, qui ont accepté de faire une lecture critique de l'ouvrage ainsi qu'à l'ensemble des participants présents aujourd'hui.

D'emblée, je tiens à souligner que l'intérêt porté par l'IRES à l'étude des questions sécuritaires tire sa justification du fait que l'anticipation des risques et des menaces, qui est l'une des préoccupations majeures de toute stratégie, constitue une des fonctions de l'Institut. D'ailleurs, l'IRES a été créé pour « ...renforcer les capacités d'analyses, d'adaptation et d'anticipation du Maroc », conformément au Discours fondateur de juillet 2003.

De plus, de telles questions s'inscrivent de manière cohérente avec l'approche retenue par l'IRES au niveau des études faisant partie de son programme d'activité. Cette approche, par essence holistique et multidimensionnelle, a toujours intégré la dimension sécuritaire comme trame de fond des analyses stratégiques conduites par l'Institut.

S'agissant de la question de la cybersécurité, l'IRES a organisé :

- un atelier technique, le 8 février 2012, où il était question de cerner les concepts clés en matière de protection des infrastructures critiques et d'aborder quelques aspects se rapportant à la situation marocaine dans ce domaine ;
- un séminaire, le 27 mars 2012, sur le thème « Les infrastructures critiques face au risque cybernétique ».

Ces travaux avaient mis en évidence l'importance de faire figurer la cybersécurité au rang des priorités de la sécurité nationale et de promouvoir la recherche académique et opérationnelle sur ce thème dans le but de proposer des solutions adaptées au contexte national.

En 2019, l'Institut avait mené une étude sur la diplomatie numérique, ayant complété le panorama réalisé sur la dimension économique, culturelle et climatique de la diplomatie marocaine.

Après une description du cyberspace et de ses caractéristiques, l'étude avait mis l'accent sur la notion de souveraineté numérique qui constitue l'objet auquel doit contribuer une diplomatie dans le cyberspace. Elle avait défini ce qu'est cette diplomatie, traité des domaines conjoints et formulé des propositions en vue de doter le Maroc d'une véritable diplomatie du cyberspace.

Mesdames et Messieurs,

La cybercriminalité, phénomène mondial en constante évolution, a pris une ampleur considérable avec l'essor des technologies de l'information et de la communication. Des premières formes de cybercriminalité dans les années 1980 aux cyberattaques sophistiquées d'aujourd'hui, aucun acteur de la société n'est épargné. Le Maroc, à l'instar des autres Nations, est confronté à ces défis.

La cybersécurité est devenue un impératif. Les initiatives se multiplient, tant au niveau national qu'international, pour sécuriser les systèmes d'information. Le Maroc a adopté, en 2012, un cadre législatif et réglementaire spécifique pour répondre à ces enjeux.

Le choix de l'ouvrage de M. Radouane MRABET s'inscrit dans ce contexte. D'une pertinence toute particulière, ce livre propose une analyse détaillée et contextualisée de ces phénomènes à travers le prisme du droit marocain.

Il vise à offrir une perspective marocaine en analysant les lois et règlements en vigueur, en mettant en lumière les défis particuliers auxquels le Maroc est confronté et en proposant des pistes d'amélioration pour renforcer la résilience face aux menaces cybernétiques.

Je laisse la primeur de la discussion critique de l'ouvrage aux discutants qui, partant de la discipline de spécialisation de chacun, nous enrichiront de leurs éclairages.

Je vous remercie de votre attention.